

*Paraphe***Les Angles****EXTRAIT****DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE****COMMUNE DES ANGLES****THEME : GRH-MAIRIE****OBJET : Tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe****Le MAIRE des Angles**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Vu l'avis du comité technique,

ARRETEArticle 1 - Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2022

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - BATAILLE Hervé	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe - 9 ^{ème} échelon	01/07/2022
2 - CHARRIERE Jean-Marc	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe - 9 ^{ème} échelon	01/04/2022

Article 2 - Le DGS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.



Paraphe

Les Angles

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

COMMUNE DES ANGLES

LES ANGLES, le 4 janvier 2022

Le Maire,

Michel ROUBIDE



Le MAIRE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise oeuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux Intéressés le :

*Paraphe***Les Angles****EXTRAIT****DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE****COMMUNE DES ANGLES****THEME : GRH-MAIRIE****OBJET : Tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe****Le MAIRE des Angles**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Vu l'avis du comité technique,

ARRETEArticle 1 - Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2022

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - GAMET Grégory	Adjoint technique - 6 ^{ème} échelon	01/01/2022
2 - RAYNAUD Marc	Adjoint technique - 10 ^{ème} échelon	01/06/2022

Article 2 - Le DGS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.



Paraphe

Les Angles

EXTRAIT

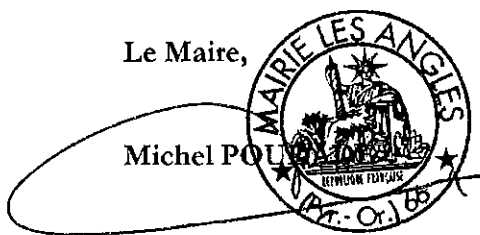
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

COMMUNE DES ANGLES

LES ANGLES, le 4 janvier 2022

Le Maire,

Michel POUL



Le MAIRE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux Intéressés le :